

REPUBLIQUE TUNISIENNE

MINISTERE DES AFFAIRES LOCALES ET DE L'ENVIRONNEMENT

\*\*\*\*\*

GOUVERNORAT DE KASSERINE

COMMUNE DE FOUSSANA

ETUDE DU PLAN DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE DU  
PROJET D'EXTENSION DU RESEAUX D'EAU POTABLE DANS DES  
QUARTIERS A LA COMMUNE DE FOUSSANA  
GOUVERNORAT DE KASSERINE

PLAN DE GESTION ENVIRONNEMENTAL ET  
SOCIAL

Version Définitive

**PGES VALIDE ET PUBLICATION AUTORISEE**



2019 ١٤ ١٤

Le Président de la commune

**OUNI Mohamed Taher**

Aout 2019

Dressé par la commune de fooussana avec l'assistance de :

ROYAL INGENIERIE « RIENG s.r.l.s »

C01, Rés. Nestrine, Avenue Ibn Khaldoun, Ricadji El Andalouss-2059 Ariana

Tel : +216 31 401 667

Fax : +216 32 401 667

GSM : +216 98 378 790

Email : [royal.ing@royal-ing.com.tn](mailto:royal.ing@royal-ing.com.tn)



REPUBLIQUE TUNISIENNE

MINISTERE DES AFFAIRES LOCALES ET DE L'ENVIRONNEMENT

\*\*\*\*\*

GOUVERNORAT DE KASSERINE

COMMUNE DE FOUSSANA

*ETUDE DU PLAN DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE DU  
PROJET D'EXTENSION DU RESEAU D'EAU POTABLE DANS DES  
QUARTIERS A LA COMMUNE DE FOUSSANA  
GOUVERNORAT DE KASSERINE*

**PLAN DE GESTION ENVIRONNEMENTAL ET  
SOCIAL**

*Version Définitive*

**PGES VALIDE ET PUBLICATION AUTORISEE**

*Aout 2019*

*Dressé par la commune de fousana avec l'assistance de :*



**ROYAL INGENIERIE « RIESG sarl »**

C01, Rés. Nesrine, Avenue Ibn Khaldoun, Riadh El Andalous-2059 Ariana

Tel: +216 31 401 667

Fax : +216 32 401 667

GSM : +216 98 378 790

Email : [royal.ing@royal-ing.com.tn](mailto:royal.ing@royal-ing.com.tn)



## RESUME

Le présent rapport présente une étude de Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) du projet d'extension du réseaux eau potable dans 03 quartiers dans la commune de foussana- gouvernorat de Kasserine, et ce dans le cadre du Programme de Développement Urbain et de la Gouvernance Locale (PDUGL).

### Description de projet

Les quartiers el fath et bassatine et essalem appartiennent à la commune de foussana qui est une ville Tunisienne située dans le gouvernorat de Kasserine. A la tête, depuis 1985, d'une municipalité comptant 7703 habitants en 2014, elle compte 1800 ménagers répartis en 1890 logements.

La réhabilitation des infrastructures de base dans les quartiers el fath et bassatine et essalem comprend uniquement la composante suivante :

### L'extension du réseau de l'eau potable sur un linéaire de 1270ml.

L'extension du réseau d'approvisionnement en eau potable sera exécutée et suivie par la SONEDE - District de Kasserine conformément à l'étude validée par les services de la SONEDE et qui sera responsable de la gestion technique et commercial du réseau. Les travaux d'extension du réseau consistent à :

- La fourniture des conduites et des équipements hydromécanique (vannes, clapets) nécessaires
- Les travaux de déblais en tranchée
- Les travaux de pose des conduites et construction des ouvrages nécessaires - Les travaux de remblaiement des fouilles avec matériau provenant des apports sableux, à l'aide d'engins mécaniques
- Les travaux d'enlèvement de déblais excédentaires ou inutilisables

D'autre part, la SONEDE ou l'entreprise désignée par la SONEDE pour assurer la mise en œuvre de la composante relative à l'extension du réseau d'eau potable dans les quartiers **el fath et bassatine et essalem** sera responsable pour la mise en œuvre des mesures décrites dans le présent PGES durant la phase travaux et la SONEDE durant la phase Exploitation, un PV sera établi dans ce sens lors de la réception de cette composante par la SONEDE après achèvement du projet.









## **Les impacts potentiels du projet sur l'environnement**

La réalisation des activités additionnelles du projet d'extension du réseaux eau potable dans les 03 quartiers à la commune de foussana comporte plusieurs activités pouvant constituer des sources d'impacts environnementaux.

Ces impacts sont répartis comme suit :

- Impacts durant la phase des travaux
- Impacts durant la phase d'exploitation

### **❖ Impacts durant la phase des travaux :**

Les impacts potentiels liés à la phase des travaux sont limités dans le temps (la durée des travaux), mais peuvent être significatifs. On distingue :

#### **Impacts potentiels des travaux sur l'environnement naturel**

- Pollution atmosphérique dû aux rejets de gaz d'échappement des engins et des véhicules de chantier (dioxyde de carbone CO<sub>2</sub>, oxyde d'azote NO<sub>x</sub>, oxyde de soufre SO<sub>x</sub>, etc.),
- Risque d'émission de poussières
- Risque de dispersion accidentelle de produits chimiques gazeux
- Risque de pollution des sols et des eaux par déversements accidentels de produits dangereux (bitume, carburant, huiles) et par lessivage des déchets solides accumulés dans le site du chantier, et par le rejet des eaux usées dans la nature.

#### **Impacts potentiels des travaux sur cadre de vie et l'activité socioéconomique**

- Impact paysager dû à la Visibilité des mouvements des engins dans la zone aménagée et au déplacement d'une zone de terre pour recevoir l'installation du chantier.
- Altération du cadre de vie (nuisance sonore et vibrations).
- Gène de la circulation et de la mobilité dans le quartier et risque d'accidents
- Désagréments dans la fourniture de l'eau, de l'électricité et du téléphone suite aux dégâts dans le réseau des concessionnaires



### ❖ Impacts pendant la phase d'exploitation :

La phase d'exploitation génère divers rejets pouvant être considérés comme étant sources de nuisance à l'environnement naturel et humain. Les principaux impacts sont :

- Risque d'accident (casse dans les conduits d'adduction de l'eau potable) dû à l'augmentation de la vitesse et du Trafic des camions de transport et des engins du chantier.
- Augmentation de la facture SONEDE
- Augmentation de quantité des eaux usées
- Augmentation du prix et de la spéculation foncière dans le quartier

### ➤ **Impacts positifs du projet**

Le raccordement des logements au réseau de l'eau potable permettra :

- L'amélioration de la qualité de l'eau destinée à la consommation des ménages, avec la diminution des maladies hydriques en particulier chez les enfants ;
- L'accès facilité à l'eau potable, avec diminution du temps alloué à la corvée de l'eau
- L'amélioration des conditions de vie des populations
- aux femmes de tirer le maximum de profit de ces infrastructures, d'alléger leur peine, de changer le comportement des populations en hygiène

### ❖ Impacts social

#### **Risques liés à l'aspect foncier**

Vu que les emprises des voies au niveau duquel sera implanté le réseau d'alimentation en eau appartiennent au domaine public communal, aucun problème foncier ne se présente à ce niveau.

## **Plan de Gestion Environnemental et Social (PGES)**

### ❖ *Mesures d'atténuation :*

Des mesures d'atténuation sont prévues pour les impacts jugés significatifs. Le programme d'atténuation présente les informations relatives à savoir :

- Les principaux impacts du projet
- Les mesures d'atténuation proposées



- La responsabilité institutionnelle pour la mise en place des actions proposées
- L'échéancier de réalisation et les modalités de suivi des actions proposées
- Une estimation financière des actions proposées.

Les mesures d'atténuation sont réparties comme suit :

- Pendant la phase de la conception : elles sont en majorité à la charge de bureau des études, La SONEDE et la municipalité et consistent à la protection des ressources, au respect des exigences techniques des composantes du projet.
- Pendant la phase des travaux : elles sont en majorité à la charge de l'entreprise désigné par les osins de la SONEDE conformément à la réglementation en vigueur. Elles consistent à l'application de la réglementation, à la protection des ressources, à l'évitement des pollutions, sécurité, au respect des exigences concernant les impacts sociaux.
- Pendant la phase d'exploitation : elles sont en majorité à la charge de l'exploitant (la Municipalité et ou la SONEDE). Elles consistent à l'application de la réglementation, à la protection des ressources, à l'évitement des pollutions au respect des exigences concernant les impacts sociaux, et notamment en matière de santé publique

Lors de la phase d'exploitation, les impacts négatifs issues du réseau de l'eau potable seront liés à :

- Augmentation de quantité des eaux usées
- Augmentation des frais pour la population suite à la tarification de l'eau
- Pression accrue sur les ressources en eau due à la demande additionnelle pour l'eau potable.

❖ **Mesure de suivi et de surveillance environnementale :**



Les mesures de suivi et de contrôle environnemental et social permettent de s'assurer que les mesures préconisées sont mises en œuvre et qu'elles donnent les résultats escomptés.

Le plan de surveillance et de suivi environnemental et social comporte les composantes suivantes :

- Les paramètres à suivre
- Le lieu de la réalisation des mesures
- Le type de contrôle : méthodes et équipements
- La fréquence des mesures
- Les normes applicables
- La responsabilité des actions
- Les coûts estimatifs.

❖ **Mesures de renforcement des capacités et formation :**

Il s'agit d'identifier les besoins en matière de renforcement des capacités et en formation. D'une part, ce projet nécessite une session de formation sur la mise en œuvre du PGES et du plan de suivi environnemental par la municipalité avant le démarrage des travaux (durée de 6 jours).

D'autre part, l'assistance technique à la municipalité se traduira par la mise en place d'une mission d'assistance technique externe pour la durée du projet, et qui comportera un point focal, dont les interventions seront à temps partielles durant toute la durée de réalisation du projet.



## PLAN DE GESTION ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL

Certaines actions du plan d'atténuation devront être engagées par l'entreprise pour obtenir les autorisations nécessaires avant le démarrage des travaux. Il s'agit notamment :

- d'un plan d'installation de chantier et
- d'un plan de circulation et de déviation du trafic.

Ces documents doivent être préparés dès la notification du marché, en concertation avec les administrations concernées et approuvés par les autorités compétentes (SONEDE, Municipalités, services forestiers, police de la circulation, etc.) avant le démarrage des travaux. L'entreprise doit aussi préparer des rapports de suivi mensuels afin de contrôler et de surveiller la mise en place et l'efficacité des mesures d'atténuation proposées.

La Commune concernée doit aussi préparer un rapport de suivi trimestriel pendant la phase travaux et la phase exploitation et le transmettra à la CPSCL.

Le rapport doit préciser :

- la mise en œuvre effective des mesures d'atténuation,
- l'efficacité de ces mesures,
- les anomalies et les difficultés constatées,
- les mesures correctives engagées,
- les résultats de traitement des plaintes reçus,
- les actions de renforcement des capacités réalisées **s'il y'a lieu**
- l'avancement des mesures et recommandations des rapports précédents.

Dans le cadre du plan de renforcement des capacités, l'entreprise doit aussi désigner un responsable PGES, formé et expérimenté, qui doit faire partie de l'équipe proposée par l'entreprise dans son offre et sera le vis à vis **de la SONEDE** pour tout ce qui a trait aux aspects environnementaux et sociaux inclus dans les clauses du marché.

Les tableaux ci-dessous récapitulent les principales mesures d'atténuation, de suivi environnemental et de renforcement des capacités à mettre en œuvre lors des phases de construction et d'exploitation du projet. Ils définissent les responsabilités et le calendrier d'exécution, les références réglementaires à respecter ainsi que les coûts des mesures préconisées.

## 6.1 Plan d'atténuation de la phase travaux

Facteurs d'impact	Impact	Plan d'action	Calendrier de Mise en œuvre	Responsable	Coûts / Financement
<b>Aménagement du chantier</b>					
<i>Installation du chantier</i>	Perturbation naturel et socioéconomique dans la zone du projet	Choix du site pour l'installation du chantier. Elaboration d'un plan de circulation. Le choix du site de l'installation du chantier et le plan de circulation doivent être approuvé par la <b>SONEDE</b> / Commune / autorité compétente	Avant le démarrage	Entrepreneur	Inclus dans les prix du marché
<b>Pollution générée</b>					
<i>Emissions atmosphériques (poussières, gaz d'échappement des engins)</i>	-Dégradation de la qualité de l'air et du cadre de vie des habitants  - Risques sanitaires pour les personnes vulnérables	-Arroser les zones exposées au vent, les zones de Stockage des matériaux de construction et des déblais, des pistes ouvertes, les itinéraires et les zones fréquentées par les camions -Couvrir les camions qui transportent des matériaux de Construction, des déblais et des déchets -Limiter la vitesse de circulation des engins à 20 km/h -Réduire dans les mesures du possible les zones de stockages des déblais -Ne pas stocker les déblais et les matériaux de construction à proximité de l'oasis et dans les espaces du DPH -Aménager éventuellement une zone de stockage provisoire des matériaux, déblais (à l'abri des vents) et évacuer quotidiennement les déblais excédentaires vers la décharge contrôlée ou vers un site autorisé -Entretien régulièrement les engins et les équipements -Contrôler en continue et de façon régulière la consommation du carburant par les engins	Toute la période des travaux	Entrepreneur (Responsable HSE) sous la responsabilité de la : SONEDE Et la commune de foussana (Point focal environnemental et social)	Inclus dans les prix du marché
		-Limiter les séances de travail entre 8H et 17H -Utiliser les équipements les moins bruyants (80 dB(A))			

<p><i>Bruit et vibration</i></p>	<p>Nuisances sonores et vibrations générées par les équipements, les engins de transport et de terrassements et les installations d'enrobages</p>	<p>-Élaborer un programme d'entretien des équipements                      -Respecter les valeurs limites conformément aux horaires et zones concernées, telles que fixées par l'arrêté du 22/08/2000 du Président de la municipalité Maire de Tunis                      -Placer les compresseurs dans des caissons                      - Éloigner suffisamment les machines bruyantes des logements                      -Eviter les travaux bruyants pendant les heures de repos, interdire l'utilisation des avertisseurs sonores dans les zones résidentielles conformément au code de la route, etc...                      -Veiller à ce que les camions et les engins circulent à une faible vitesse dans le quartier résidentiel                      -Former et informer les travailleurs pour utiliser correctement les équipements du chantier afin de réduire au minimum le bruit et la vibration.</p>	<p>Au démarrage et durant toute la période des travaux</p>	<p>Entrepreneur (Responsable HSE) sous la responsabilité de la : SONEDE (Point focal environnemental et social)</p>	<p>Inclus dans les prix du marché</p>
<p><i>Rejets liquides :</i>                      -rejets sanitaires (eaux usées) de chantier                      - rejets liquides du chantier (rejets de vidange, de lavage...)</p>	<p>-Pollution des eaux et des sols                      -Insalubrité,                      -Dégradation du cadre de vie</p>	<p><b><i>Pour les rejets sanitaires du chantier :</i></b>                      -Collecter les rejets sanitaires du chantier dans une fosse septique étanche qui sera vidangée périodiquement et transportées vers la station de traitement de l'ONAS la plus proche  <b><i>Pour les rejets liquides du chantier :</i></b>                      -Collecter les huiles usagées dans des futs étanches                      -Livrer régulièrement les huiles collectées aux collecteurs autorisés par le ministère de l'environnement.  <b><i>Pour les rejets liquides de vidange des fosses septiques :</i></b>                      -Vider les fosses septiques existantes à l'aide de vide fosse et transporter les eaux par des citernes vers la station d'épuration la plus proche</p>	<p>Toute la période des travaux</p>	<p>Entrepreneur (Responsable HSE) sous la responsabilité de la : SONEDE et la Commune foussana (Point focal environnemental et social)</p>	<p>Inclus dans les prix du marché</p>
	<p>-Des déchets de matériaux inaptes de décapage                      -Des déchets de</p>	<p>-Stocker provisoirement les déblais sans que ces derniers puissent gêner la circulation des eaux, le trafic routier et le passage des riverains                      -Réutiliser les déblais excavés</p>		<p>Entrepreneur (Responsable HSE)</p>	<p>Inclus dans les</p>

<i>Déchets solides</i>	l'extraction des déblais ordinaires de décaissement -Des déchets de produit naturels -Des déchets inertes de construction -Des déchets industriels recyclables -Déchets spéciaux -Ordures ménagères	-Procéder les travaux par petit tronçon pour éviter les longues accumulations des déblais sur les pistes et les routes existantes -Évacuer les déblais excédentaires et inaptes vers la décharge contrôlée -Ne pas stocker les déblais et les matériaux de construction au niveau des rues et des espaces du DPH -Aménager éventuellement une zone de stockage provisoire des matériaux, déblais (à l'abri des vents) et évacuation quotidienne des déblais excédentaires vers la décharge contrôlée ou vers un site autorisé -Ne pas mélanger les déchets de chantier pour les trier et les stocker provisoirement sur site, dans des endroits adéquats aménagés à cet effet (P.ex. dans des containers) et livrés aux recycleurs autorisés. -Placer des containers, en nombre suffisant, pour ordures ménagères OM.	Toute la période des travaux	sous la responsabilité de la : SONEDE et la Commune foussana (Point focal environnemental et social)	prix du marché
<b>Milieu Naturel</b>					
<i>Habitats naturels</i>	Destruction des habitats (faune et Flore)	-Éviter l'utilisation des parcelles agricoles pour le stockage des matériaux de chantier -Éviter les manœuvres dans les parcelles agricoles -Prendre en considération et prévoir les emplacements appropriés sur les trottoirs pour la plantation d'arbres -Limiter la vitesse de la circulation et les manœuvres dans la zone du projet -Éviter l'utilisation des klaxons dans les zones proches des constructions -Arrêter les moteurs des engins en stationnement	Toute la période des travaux	Entrepreneur (Responsable HSE) sous la responsabilité de  La commune de foussana (Point focal environnemental et social)	Inclus dans les prix du marché
<i>Sol</i>	-Risque de la pollution de sol - Risque d'érosion de sol - Risque de tassement de sol	-Réserver un espace pour le stockage des matériaux de construction et les divers déchets inaptes -Enlever et évacuer les déblais excédentaires et les déchets impropres vers des décharges	Toute la période des travaux et à la fin du chantier	Entrepreneur (Responsable HSE) sous la responsabilité de  La commune de	Inclus dans les prix du marché

		<p>appropriées</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Ne mélanger pas les déchets avec les terres arables pour éviter la réduction de fertilité des sols</li> <li>-Réserver des futs et des zones de stockage des divers déchets polluants (hydrocarbures, huiles, etc....) afin de les évacuer vers la décharge contrôlée</li> <li>-Contrôler d'une manière continue la consommation du carburant, l'état des containers / réservoir de stockage des huiles usagées, et des bacs de rétention, etc.</li> <li>-Prévoir sur chantier le matériel nécessaire pour faire face aux accidents de déversement accidentel d'huiles minérales, carburant, etc...</li> <li>-Aménager des aires réservées pour l'entretien des véhicules et engins</li> <li>-Limiter l'usage et la vitesse de la circulation des engins</li> <li>-Réutiliser le sol extrait des tranchées pour le remblayage et le terrassement des voiries</li> <li>-Prévoir des accès pour la circulation des véhicules et les engins du chantier</li> <li>-Régaler la terre décapée lors des travaux de terrassement</li> <li>-Restaurer et nettoyer les emprises des travaux à la fin des travaux.</li> </ul>		foussana (Point focal environnemental et social)	
<i>Ressources en eau</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Perturbation du drainage superficiel des eaux pluviales</li> <li>-Contamination des eaux pluviales par les hydrocarbures, des lubrifiants propres ou usagés, et des produits bitumineux</li> </ul>	<p><b>Pour les eaux superficielles :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Éviter l'accumulation des terres sur les bordures des voiries et mettre les terres décapées dans les zones basses</li> <li>-Utiliser au maximum les terres initialement décapées</li> <li>-Évacuer les déblais excédentaires vers un site autorisé</li> <li>-Restaurer et nettoyer les sites de chantier en rétablissant le profil original de la topographie des</li> </ul>	Toute la période des travaux	<p>Entrepreneur (Responsable HSE) sous la responsabilité de la Commune foussana (Point focal environnemental et social)</p>	Inclus dans les prix du marché

		<p>sols</p> <p>-Mettre en place un système de drainage des eaux pluviales sur site.</p> <p><b>Pour les eaux souterraines :</b></p> <p>-Mettre en place un programme d'entretien des engins et des équipements du chantier</p> <p>-Établir une bonne gestion des déchets solides et des rejets liquides dans la zone du projet</p> <p>-Contrôler en continu et de façon régulière la consommation du carburant, l'état des containers / réservoir de stockage des huiles usagées, hydrocarbures et des bacs de rétention, etc.</p> <p>-Mettre en place le matériel nécessaire pour faire face et contenir rapidement les accidents de déversement accidentel d'huiles minérales, carburant.</p>			
<i>Paysage</i>	<p>Changement au niveau de l'aspect paysager durant les travaux d'aménagement</p>	<p>-Organiser le chantier avec des zones dédiées aux différents stocks, déchets...</p> <p>-Stocker provisoirement les matériaux dans une aire située sur le site de chantier avec des hauteurs limités pour éviter la gêne visuelle des riverains</p> <p>-Réutiliser les déblais excavés pour le remblayage et pour l'aménagement des voiries ;</p> <p>-Évacuer les déchets impropres vers les sites autorisés</p> <p>-Restaurer et nettoyer les emprises des travaux à la fin.</p>	<p>Toute la période des travaux et à la fin du chantier</p>	<p>Entrepreneur (Responsable HSE) sous la responsabilité de la : SONEDE et Commune foussana (Point focal environnemental et social)</p>	<p>Inclus dans les prix du marché</p>
<b>Milieu socioéconomique</b>					
<i>Déplacement involontaire des gens</i>	<p>Il n'y a pas de déplacement involontaire des gens</p>	<p>En Utiliser des terrains du domaine communal pour le stockage temporaire des matériaux, en cas d'utilisation d'un terrain privé, ou étatique établir un acte légal et/ou autorisation avec les concernés.</p>	<p>Au démarrage des travaux</p>	<p>Entreprise et Municipalité</p>	<p>Indemnité pour le propriétaire du terrain évaluée à l'amiable</p>
		<p>-Sensibiliser et informer à l'avance la population local par le biais des moyens disponibles</p>			

<p><i>Population</i></p>	<p>-Création d'emploi local  -Perturbation provisoire de l'activité locale dans le quartier</p>	<p>(banderoles, site web, contact direct d'El Omda, etc...) - Installer toutes les signalisations nécessaires (nature des travaux, entreprise, maitres de l'ouvrage, durée des travaux, etc...) -Élaborer un plan de circulation des engins -Limiter la vitesse des engins sur le site -Interdire d'utiliser des terres cultivées -N'autoriser l'accès au quartier qu'aux engins nécessaires à l'exécution des travaux -Minimiser la durée des tranchées ouvertes, la largeur des fronts et prévoir les signalisations nécessaires</p>	<p>Toute la période des travaux</p>	<p>Entrepreneur (Responsable HSE) sous de la : sous la responsabilité de la : SONEDE et Commune foussana (Point focal environnemental et social)</p>	<p>Inclus dans les prix du marché</p>
<p><i>Réseaux et Infrastructures existantes</i></p>	<p>Potentiels dégâts temporels dans les zones d'intervention</p>	<p>-Obtenir les plans des différents emplacements des Infrastructures existantes (SONEDE, STEG, etc..) en concertation avec les services concernés -Éviter les accidents et la dégradation des réseaux existants (SONEDE, STEG, etc.) -Respecter des distances standards par rapport aux concessionnaires existant (STEG et SONEDE) - Réparer tous les dégâts au niveau des infrastructures rencontrées au fur et à mesure de l'avancement des travaux -Informers les services compétents pour toute découverte d'un réseau non signalé -Remblayer les fosses existantes pour éviter tout problème de stabilité du sol et des infrastructures adjacentes.</p>	<p>Toute la période des travaux</p>	<p>Entrepreneur (Responsable HSE) sous la responsabilité de la : SONEDE et Commune foussana (Point focal environnemental et social)</p>	<p>Inclus dans les prix du marché</p>
<p><i>Santé et sécurité au travail</i></p>	<p>Risques d'accidents et de maladies professionnelles (blessures, chutes, brûlures,</p>	<p>-Désigner un responsable HSE du chantier -Limiter les heures d'expositions des travailleurs aux Bruits -Utiliser des engins lourds et légers dont les émissions sonores -Disposer du matériel de protection individuelle (casques, gants, chaussures de sécurité, lunettes, bouchons d'oreilles adéquat, etc....) et exiger leur port par les travailleurs et</p>	<p>Toute la période des travaux</p>	<p>Entrepreneur (Responsable HSE) sous la responsabilité de la :SONEDE et Commune foussana (Point focal environnemental</p>	<p>Inclus dans les prix du marché</p>

	d'incendie, d'intoxication, bruits, etc.)	toutes personnes autorisées à accéder aux zones des travaux -Mettre en place un dispositif de premiers secours (matériels de soin, médicaments, boîte de pharmacie, formation des ouvriers, etc.) et des moyens de communication et de transport, d'évacuation en cas d'accidents -Sensibiliser et former les personnels sur les risques des accidents de travaux et sur la nécessité de respecter les consignes de sécurité		et social)	
<i>Santé et sécurité publique</i>	-Nuisances sonores -Vibrations -Émissions de poussières -Accidents de travail	-Réaliser avant le démarrage des travaux, une campagne de sensibilisation et d'information de la population sur le projet et la durée d'exécution -Minimiser la durée des tranchées et fouilles ouvertes afin d'éviter les accidents en mettant des signalisations nécessaires, gardes corps, passages sécurisés pour les piétons, -Clôturer, gardiennier et signaler le chantier -Installer un panneau, Comprenant des informations en caractères lisibles, destiné aux habitants du quartier, sur les coordonnées (adresse, téléphones, etc.)	Avant le démarrage et durant toute la période des travaux	Entrepreneur (Responsable HSE) sous la responsabilité de la : SONEDE et Commune foussana (Point focal environnemental et social)	Inclus dans les prix du marché

## 6.2 Plan d'atténuation de la phase exploitation et maintenance

Facteurs d'impact	Impact	Plan d'action	Calendrier de Mise en œuvre	Responsable	Coûts / Financement
<b>Pollution générée</b>					
<i>Émissions atmosphériques</i>	<b>Impacts positifs :</b> -Réduction des poussières -Amélioration de la qualité de l'air <b>Impacts négatifs :</b> -Risque d'émanation de mauvaises odeurs	-Contrôler périodiquement les divers équipements -Nettoyer périodiquement les poubelles des ordures ménagères	Durant l'exploitation	La Municipalité	

<i>Bruit et vibration</i>	Bruits et émissions sonores	Ne pas réaliser les travaux du curage durant la nuit et pendant les horaires de repos	Durant l'exploitation	La Municipalité	
<i>Déchets solides</i>	Déchets produits des travaux d'entretien	Collecter et transporter les déchets produits durant les travaux d'entretien et de réparation des voiries et du réseau d'alimentation en eau potable	Durant l'exploitation	La Municipalité	
<b>Milieu Naturel</b>					
<i>Paysage</i>	Impacts positifs sur la qualité esthétique du paysage dans le quartier	Proposer aux habitants de procéder à actions d'embellissement en concertation avec les services de la Municipalité.	Durant l'exploitation	Municipalité	
<b>Milieu socioéconomique</b>					
<i>Population</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Favoriser le trafic routier</li> <li>-Améliorer le développement d'échanges</li> <li>-Améliorer le transport dans le quartier (public et privé).</li> <li>-Améliorer la qualité de vie, en augmentant l'accès en eau potable</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Mettre en place des barrières autour de la zone d'intervention</li> <li>-Limiter la vitesse dans le quartier</li> <li>-Collecter et transporter les déchets produits durant les travaux d'entretien et réparation vers la décharge contrôlée la plus proche</li> <li>-Programmer les opérations d'entretien en dehors des horaires de repos</li> <li>- Sensibiliser la population à une bonne gestion de l'eau</li> </ul>	Durant l'exploitation	Municipalité	
<i>Santé et sécurité publique</i>	<p><b>Impacts positifs</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Une gestion meilleure de la collecte des ordures ménagères</li> <li>-Des accès faciles permettant une gestion meilleure des procédures d'entretien</li> <li>-Une amélioration du</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Mettre à la disposition de staff chargé de la maintenance des équipements de protections personnelles nécessaires,</li> <li>-Mettre à la disposition des ouvriers le matériel et l'équipement de premier secours avant toute opération d'entretien</li> </ul>	Durant l'exploitation	Municipalité	

	<p>drainage des voiries par l'aménagement</p> <p><b>Impacts négatifs</b></p> <p>-Risques d'accidents.</p>				
<i>Sécurité routière</i>	<p><b>Des impacts positifs :</b></p> <p>-Facilite l'accès vers le quartier</p> <p>-Amélioration du trafic routier</p> <p>-Réduction des pertes de temps dans les déplacements</p> <p>-Facilite l'approvisionnement du quartier en produits de première nécessité</p> <p>-Augmente la fréquence de rotation des véhicules de collecte des ordures ménagères</p> <p>-Limite les dépenses de réparation et d'entretien de véhicules</p>	<p>-Limiter les vitesses des véhicules à l'intérieur du quartier avec une signalisation adéquate et par la construction de dos d'ânes à l'entrée</p> <p>-Installer des panneaux de signalisation routière à l'intérieur du Quartier</p> <p>-Sensibiliser les riverains sur les conséquences de l'augmentation de la vitesse, et probablement de l'intensité, du trafic due à l'amélioration de l'état des voiries</p>	Durant l'exploitation	Municipalité	
<i>Ressources culturelles physiques</i>	Pas d'impact	Pas de mesures spécifiques			

### **6.3 Programme de suivi et de surveillance**

Le suivi et l'évaluation sont complémentaires. Le suivi vise à corriger « en temps réel », à travers une surveillance continue, les méthodes d'exécution des interventions et d'exploitation des infrastructures. Quant à l'évaluation, elle vise (i) à vérifier si les objectifs ont été respectés et (ii) à tirer les enseignements d'exploitation pour modifier les stratégies futures d'intervention. Malgré la connaissance de certains phénomènes environnementaux et sociaux liés aux impacts génériques du projet, il n'en demeure pas moins qu'il existe toujours un certain degré d'incertitude dans la précision d'autres impacts, notamment en ce qui concerne les impacts diffus et les impacts résiduels. Pour cette raison, il s'avère nécessaire d'élaborer un programme de surveillance et de suivi environnemental et social qui sera mis en œuvre durant la période des travaux des composantes du projet.

Cette surveillance environnementale et sociale a pour but de s'assurer du respect :

1. Des exigences légales et réglementaires en matière d'environnement ;
2. Des aspects et exigences socio-économiques dans le cadre du projet ;
3. Des mesures mentionnées dans l'étude d'impact du projet, notamment en ce qui concerne les mesures d'atténuation ;
4. Des engagements du maître d'ouvrage par rapport règlements et prescriptions en matière d'hygiène et de santé publique, de gestion du cadre de vie des populations, de protection de l'environnement et des ressources naturelles.
5. De l'intégration des concepts environnementaux à la gestion courante des opérations ;
6. De la sensibilisation de toutes les parties prenantes du projet au respect de l'environnement et faciliter leur implication ;
7. De l'identification et la prévision des coûts des actions environnementales
8. De l'aboutissement à des objectifs de performances environnementales

Le suivi environnemental et social permettra de vérifier, sur le terrain, la justesse de l'évaluation de certains impacts et l'efficacité de certaines mesures d'atténuation ou de compensation prévues, et pour lesquelles subsistent certaines incertitudes. La connaissance acquise avec le suivi environnemental et social permettra de corriger les mesures d'atténuation et éventuellement, de réviser certaines normes de protection de l'environnement.

La surveillance environnementale et sociale sera réalisée par la mise en place d'un plan d'action permettant d'atteindre les objectifs fixés par le programme de gestion environnementale et sociale (PGES). Il s'agit donc d'identifier les actions à réaliser ou à adopter selon un ordre de priorités clairement défini. Les actions seront planifiées pendant toute la durée du projet, évaluées régulièrement et adaptées s'il le faut, en tenant compte de l'évolution du système de gestion environnementale et sociale dans le temps. Ce plan d'action devra contenir les informations suivantes :

- La tenue d'un registre de conformités (réglementaires, procédurales, etc.).
- Les aspects à corriger ou à maintenir à partir du registre de conformité
- Les impacts significatifs sur la situation environnementale
- Les actions proposées pour corriger ou améliorer la situation
- Les priorités d'actions
- Les personnes responsables des actions
- Les budgets programmés

Le programme de suivi décrit (i) les éléments devant faire l'objet de suivi ; (ii) les méthodes/dispositifs de suivi ; les responsabilités de suivi ; (iii) la période de suivi. Chacun des éléments du dispositif de mise en œuvre devra inclure un mécanisme de suivi dont l'objectif sera de : (i) vérifier la survenue des impacts potentiels prédits ; (ii) vérifier l'effectivité et l'efficacité de la mise en œuvre des mesures d'atténuation retenues ; (iii) d'apporter les mesures correctives au plan de gestion environnementale.

Le suivi concerne l'analyse de l'évolution de certains récepteurs d'impacts (milieux naturel et humain) affectés par le projet.

Les indicateurs sont des paramètres dont l'utilisation fournit des informations quantitatives ou qualitatives sur les impacts et les bénéfices environnementaux et sociaux du projet. Les indicateurs servent, d'une part, à la description, avec une exactitude vérifiable, de l'impact généré directement ou indirectement par les activités des composantes du projet et, d'autre part, à la mise en exergue de l'importance de l'impact. Ils fournissent une description générale des états et des contraintes et permettent d'observer le progrès réalisé ou la dégradation subie dans le temps ou par rapport à des cibles. Ils révèlent des tendances passées et servent, dans une certaine mesure, d'instruments de prévision. En tant que tel, ils constituent une composante essentielle dans l'Evaluation Environnementale et Sociale du projet.

**Tableau: Programme de suivi et de surveillance**

Mesure prévue	Action de suivi et de contrôle	Fréquence et mesure	Normes / Procédures suivi	Type et Moyen de contrôle	Responsabilités institutionnelles	Coût estimatif (DT)
Supervision de la mise en œuvre du PGES	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Désignation d'un RES de l'entreprise</li> <li>- Mission périodique de supervision de l'état de l'environnement sur chantier</li> <li>- Remise de rapports (mensuel, trimestriel et final)</li> </ul>	Mensuelle	Manuel MTEES*	Vérification des rapports périodiques	Entreprise/ sous la responsabilité de : SONEDE et Commune foussana	Prévu par le projet
Suivi de la qualité de l'air ambiant (poussières, GES)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Arrosage régulier des accès et pistes aux à l'intérieur et aux alentours du chantier</li> <li>- Mesure des poussières (PM10) sur chantier et autour du chantier près des habitations</li> <li>- Quantité de carburant et électricité consommée</li> <li>- Calcul des émissions de GES</li> </ul>	Quotidienne Quotidienne 1 fois/mois 1 fois/mois	NT 106.04	Constat visuel Constat visuel Calcul Calcul	Entreprise/ sous la responsabilité de : SONEDE et Commune foussana (RPGES)/ANPE	Inclus dans le marché
Suivi des nuisances sonores et de bruit du chantier	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mesure du bruit à l'intérieur du chantier (locaux et aires de travail)</li> <li>- Mesure du bruit sur chantier et près des agglomérations aux environs du chantier</li> </ul>	Hebdomadaire	Circulaire municipalité de Tunis	Constat	Entreprise/ sous la responsabilité de : SONEDE et Commune foussana (RPGES)/ANPE	Inclus dans le marché
Gestion des déchets sur chantier	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Aménagement d'un site de collecte et tri des déchets</li> <li>- Inventaire et typologie des déchets du chantier</li> <li>- Collecte et tri des déchets du chantier</li> <li>- Evacuation des déchets ménagers vers la décharge</li> <li>- Evacuation des déblais excédentaires et rebus de construction vers une décharge appropriée</li> </ul>	Hebdomadaire	Loi n°96-41	Constat	Entreprise/ sous la responsabilité de : SONEDE et Commune foussana (RPGES)/ANPE	Inclus dans le marché
Suivi de la qualité des eaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Consommation d'eau du chantier (SONEDE, autres)</li> <li>- Suivi de fosse septique et des eaux du chantier</li> <li>- Suivi de qualité des eaux de nappes</li> <li>- Suivi de qualité des eaux de surface</li> </ul>	- 1 fois/mois - 1 fois/mois - En cas du besoin - En cas du besoin	NT106.02 NT106.03	Constat	Entreprise/ sous la responsabilité de : SONEDE et Commune foussana (RPGES)/ANPE	Inclus dans le marché

## LISTE DE VÉRIFICATION POUR LE TRI DES PROJETS

**Collectivité Locale:** ..... FOUSSANA .....

➤ **Informations sur le projet :**

- Intitulé du sous projet : Réseau d'alimentation en Eau Potable PAI 2019
- Coût prévisionnel du Projet : 90.000 DT
- Date prévue de démarrage des travaux : Juin 2019
- Nombre de bénéficiaires (Ménages, population) : 1004
- Zone d'intervention (Quartiers défavorisés, centre ville, ....) : Quartiers défavorisés
- Superficie desservie : 3 ha
- Superficie de l'emprise du projet, y compris l'installation du chantier : /
- Autres précisions : /

➤ **Critères environnementaux et sociaux de non éligibilité du sous projet au financement du programme (PforR)**

Questions	Réponses	
	Oui	Non
Le projet va-t-il :		
1. Nécessiter l'expropriation de surfaces importantes de terrain. (>1 ha) ?		X
2. Nécessiter le déplacement involontaire d'un nombre élevé de familles ou de personnes (> 50 personnes)?		X
3. Produire des volumes importants de polluants solides ou liquides ou gazeux nécessitant des installations de traitement spécifique au projet (Par exemple, des installations de traitement des eaux usées, de stockage ou d'élimination de déchets solides) ?		X
4. Nécessiter des mesures d'atténuation ou de compensations onéreuses qui risquent de rendre le projet inacceptable sur le plan financier ou social ?		X
5. Générer des déversements de déchets liquides ou solides en continue dans le milieu naturel (par exemple en cas d'absence d'infrastructure existante de traitement)?		X
6. Affecter les écosystèmes terrestres ou aquatiques, la flore ou la faune protégées (zones protégées, forêts, habitat fragile, espèces menacées) ou abritant des sites historiques ou culturels, archéologiques classés ?		X
7. Provoquer des changements dans le système hydrologique (Déviation des canaux, Oued, modification des débits, ensablement, débordement, ...) ?		X
8. Comprendre la création d'abattoirs, de STEP, de centre de transfert des déchets, de décharges contrôlées?		X

- Si la réponse est positive à l'une ou plusieurs questions ci-dessus (1 à 8), le projet est classé dans la catégorie A. Il est exclu du financement PforR
- Si toutes les réponses sont négatives (le projet est admissible au financement "PforR"), passer à la vérification des critères d'inclusion du projet à l'évaluation environnementale et sociale (Liste de vérification ci-après).

➤ Vérification de la nécessité ou non d'une évaluation environnementale et sociale

Questions		Réponses	
		Oui	Non
Le projet va-t-il :			
9.	Porter atteinte aux conditions de subsistance des populations locales (affecte les activités commerciales locales, agricoles ou autres, les récoltes, les marchands installés en bord de route ou dans les rues, entrave l'accès aux ressources naturelles, aux biens et services et les biens communs tels que les points d'eau, les routes communautaires,)		X
10.	Impliquer l'installation d'activités connexes au sous projet (Par exemple, centrale d'enrobé pour le revêtement des voiries, carrières de sable et de granulats, etc.)?		X
11.	Générer des nuisances et des perturbations <u>fréquentes</u> aux riverains, aux usagers et aux concessionnaires (Poussières, bruits, difficultés d'accès aux logements, déviation de la circulation, déplacement des réseaux existants, coupure d'eau, d'électricité, etc.) (Fréquentes : de fréquences continues > (06) Six heures par jour tout le long de la phase travaux et en dehors des heures de repos officielles.		X
12.	Être implanté sur un terrain accidenté, érodé, à forte pente, inondables, d'accès difficile, ...)?		X
13.	Être implanté sur un terrain nécessitant un changement de vocation et ou des autorisations spéciales (Par exemple, Décision de changement de vocation, autorisation d'occupation du DPH, du DPM, DPR, avis préalable de l'ANPE sur l'évaluation environnementale préliminaire du projet, ...) NB : le changement de vocation concerne les terres agricoles.		X
14.	Provoquer la dégradation des espaces verts, l'arrachage d'arbres, le colmatage des conduites des ouvrages de drainage existant ?		X
15.	Générer des déversements <u>accidentels</u> ou occasionnels de déchets solides ou liquides dans le milieu naturel (Exemple, trop plein d'une station de pompage des eaux usées, déchets de chantier, ....)?		X

16.	Nécessiter la modification des logements (Par exemple, surélévation de la côte zéro pour permettre le raccordement des eaux usées ou pour éviter le retour des eaux et l'inondation)?		X
17.	Nécessiter l'ouverture et l'aménagement de nouvelles rues ou routes ou l'élargissement de routes/rues existantes comprenant un tronçon unique > 1000 ml et/ou de linéaire total cumulé > 5 km ?		X
18.	Nécessiter la création d'un réseau de drainage enterré et/ou un réseau d'assainissement, et/ou réseau d'alimentation en eau potable?	X	
19.	Comprendre un réseau d'irrigation des espaces verts par les eaux usées traitée?		X
20.	Comprendre la création d'établissements municipaux (Exemples : dépôts et ateliers de réparation, marchés aux bestiaux, marché de gros, marchés hebdomadaires marchés municipaux		X

- Si la réponse est positive à une ou plusieurs questions ci-dessus (9 à 20), le projet est classé dans la catégorie B et doit faire l'objet d'un Plan de Gestion Environnemental et Sociale (PGES).
- Si toutes les réponses sont négatives, le sous projet est classé dans la catégorie C. Le PGES n'est pas requis dans ce cas et il suffit d'inclure "Les conditions de gestion environnementale des activités de construction (CGEAC - ANNEXE 2) dans le DAO et le marché travaux.

Conclusion: Le projet est classé dans la catégorie ...B...

2019 فبراير 26

Date, .....

Signature du vérificateur de la collectivité locale

Le technicien P.  
Kasraoui B. Jf

Le Président de la commune

OUNI Mohamed Taher

## محضر جلسة عامة تشاركية

**الموضوع :** إستشارة عمومية لمخطط التصريف البيئي والاجتماعي الخاص مشروع : الماء الصالح للشرب ببعض الأحياء ببلدية فوسانة مخطط الاستثمار برنامج 2019

في إطار تنفيذ مخطط الاستثمار البلدي التشاركي برنامج سنة 2019 ، وحرصا على تطبيق كل مقتضيات المقاربة التشاركية في كل ما يهم العمل البلدي وخاصة برامجها الاستثمارية وذلك بالاتصال المباشر بالمواطن و الاستماع إلى مشاغله و التناوور والتشاور و تشريحه في أخذ القرار.

انعقدت جلسة بمقر بلدية فوسانة يوم الخميس 2019/11/14 على الساعة الثالثة مساء لعرض مخطط التصريف البيئي والاجتماعي على الإستشارة العمومية لمساكني الأحياء المعنية بالتدخل لمشروع الماء الصالح للشرب بعد أن تم الاعلان عن انعقاد هذه الجلسة بواسطة منشورات حائطية ولافتات مكتوبة و توزيع استدعاءات مباشرة في أغلب منطقتة التدخل ودعوات عن طريق موقع الواب للبلدية والموقع الاجتماعي فابيسوك، وقد ترأس هذه الجلسة السيد محمد الطاهر عوني رئيس البلدية وحضرها كل من السادة :

- العياشي عبيدي مساعد الرئيس
- الربيعي بركاوي مستشار
- محسن عمري مستشار
- إبراهيم نصرأوي تقني أول بالبلدية

كما حضر هذه الجلسة عدد من متساكني الأحياء المذكورة ( انظر قائمة الحضور المصاحبة).

المنتج السيد رئيس البلدية الجلسة بكلمة ضمنها ترحيبه بالحاضرين مبينا موضوع دعوتهم لهذا الاجتماع المخصص لعرض مخطط التصريف البيئي والاجتماعي الخاص بمشروع تمديد شبكة الماء الصالح للشرب بأجزاء من الأحياء التالية: حي الفتح -حي السلام -حي البساتين موضعا مكونات المشروع وآثاره الإيجابية على حياة المواطن ثم أعطى الكلمة للسيد إبراهيم نصرأوي لتقديم العرض الخاص بمخطط التصريف البيئي والاجتماعي للحي والذي تولى بدوره تقديم مكونات المشروع المتمثلة في تمديد شبكة الماء الصالح للشرب في طول 1270 متر خطي موزعة كالتالي : -حي الفتح : 500 متر خطي -حي السلام : 510 متر خطي -حي البساتين : 260 متر خطي كما بين التكلفة العالية الجمالية للمشروع والتي تصل إلى 90.000 ديناراً. إثر ذلك قام بعرض موجز قدم من خلاله التأثيرات البيئية والاجتماعية للمشروع خلال مرحلة الانجاز وخلال مرحلة الاستغلال وإبراز التدابير المزمع تنفيذها للحد من التلوث البيئي والمشاكل الاجتماعية التي قد تنجر أثناء التنفيذ أو الاستغلال ، كما بين كذلك العوامل البيئية والاجتماعية التي لها تأثير إيجابي عند إنجاز هذا المشروع. إثر هذا العرض تم فتح باب النقاش والتدخلات للحاضرين الذين عبروا عن طول انتظارهم لانطلاق المشروع وأبدوا رغبتهم الملحة في تسريع الاجراءات الادارية والفنية لضمان انطلاق الاشغال في أقرب الاوقات وقد تم تسجيل بعض التدخلات والملاحظات تلخصت في مجملها كما يلي :

رقم	الاسم واللقب	الملاحظة	الجواب
1	صالح عمري: حي البساتين	لا يستحق بجنته انجاز المشروع والتشكك في مصداقية الإدارة	اجاب السيد رئيس البلدية ان الاجراءات الادارية اعدت وقتا كبيرا ونحن في المرحلة الاخيرة قبل انطلاق الاشغال التي لن تتجاوز 15 ديسمبر 2019 على أقصى حد.
2	ألفة معولفي حي الفتح	مطالب بالانضاف الى هذا المشروع تركيز شبكة التطهير العمومي بالحي.	بين السيد رئيس البلدية ان تعميم وتمديد شبكة التطهير العمومي بالحياء المشغلة من الأحياء يتوقف على تركيز محطة تطهير صومي بالمنطقة موضعنا انه تم التوصل لاتفاق مع صاحب الأرض التي سيقام عليها مشروع المحطة والاجراءات في مراحلها الاخيرة
3	فيصل فريضي	امكانية توفير حاويات لتجميع الفضلات والمصفيات العشوائية	البلدية وفرت خلال هذه السنة شائعة مناجمة وعدد 30 حاوية سعة 770 لتر وتم نصبها على أغلب المصفيات العشوائية وستعمل على مزيد دعم هذا السعي ليشمل بقية الأحياء
4	فرحات نصرأوي حي الفتح	دعوة إلى دعم الموارد البلدية بغلاص الديون المثقلة على المتساكنين .	دعوة الجميع لغلاص ديون المعلمين الموظفة على الطقات البلدية وغير البلدية لسنة 2019 وما قبلها والمعدة لكامل المنطقة بـ 140.000 ديناراً حتى يتمكن من توفير طلبات وحاجيات الأحياء ..

كما تدخل المستشار البلدي الربيعي بركتوي مؤكدا على أهمية الجانب البيئي والدعوة إلى المحافظة على نظافة المحيط خاصة وادي سارق  
البحر الملاصق لحي الفتح المنتفع بالمشروع.

وطلب السيد محسن عمري على أن النظافة مسؤولية مشتركة بين البلدية والمواطن.

هذا وتوجه السيد رئيس البلدية بالشكر للحضور على المساهمة في نجاح هذه الجلسة بعد أن تمت المصادقة بإجماع الحاضرين على  
مخطط التصرف البيئي والاجتماعي الخاص بمشروع تمديد شبكة الماء الصالح للشرب لعدد 03 أحياء و الذي سينجز في إطار  
تنفيذ مخطط الاستثمار البلدي التشاركي برنامج سنة 2019 المدرج ضمن برنامج التنمية الحضرية والحوكمة المحلية .

ورفعت الجلسة في حدود الساعة الخامسة بعد الزوال.

بني قديبة  
محمد عيسى  




مخطط الاستثمار لبلدية فوسانة برنامج 2019

الاستشارة العمومية للمخطط البيئي والاجتماعي  
لمشروع الماء الصالح للشرب برنامج 2019



في بلديتك انت الي تختار

احضر... شارك... ناقش.. واقترح

المتساكنين المعنيين بالحضور القاطنين بالمناطق عدد  
04/03/02 المبرمج لغاياتهم مشروع قرب سنة 2019



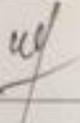
التاريخ : الخميس 2019/11/14 على الساعة الثالثة بعد الزوال بقصر البلدية



بطاقة حضور جلسة الاستشارة العمومية لعرض مخطط التصرف البيئي والاجتماعي  
لمشروع الماء الصالح للشرب بأجزاء من أحياء : السلام ، الفتح و البساتين  
يوم الخميس 14 نوفمبر 2019 على الساعة الثالثة مساء بقصر البلدية

ع.ر	الإسم و اللقب	الصفة	الجنس	العمر	المنطقة	الإمضاء
01	كوثر زكريا	مواطنة ببلدية	أنثى	32	حي الفتح	
02	صالح بن عثمان صري	مواطن	ذكر	41	حي البساتين	
03	رمزي نصران	موظف	ذكر	35	حي العمدة ساره العفر	
04	رضاء حمد	موظفة في الضم	ذكر	53	حي العمدة ساره العفر	
05	محمد اديلم عزيم	مواطن	ذكر	54	حي السواقر	
06	علاء بن يحيى	مواطن	ذكر	55	حي البساتين	
07	محمد الصديق خديف	مواطن	ذكر	56	حي البساتين	
08	العبدة لعبد	مواطن	ذكر	57	حي الفتح	
09	سيفل عريش	مواطن	ذكر	40	حي الفتح	
10	الحسين عموي	مواطن	ذكر	43	حي الفتح	
11	حسن سيدي	مواطن	ذكر	40	حي الفتح	
12	الفة معوي	مواطن	أنثى	42	حي الفتح	
13	أحمد بن محمد الباهي عصري	مواطن	ذكر	65	حي البساتين	

الإسم واللقب	الصفة	الجنس	العمر	المنطقة	الإمضاء	علا
عادل مطاوي	حارس شبكات	ذكر	44	حي السمانين		14
سماور عمري	مواطنة	انثى	48	حي الفتح		15
روحية بلقاسي	مواطنة	انثى	46	حي الفتح		16
رابح تسيبي	مواطن	ذكر	46	حي السمانين		17
احمد مولوي	مواطن	ذكر	48	حي البانزا		18
مذيعف عمري	مواطن	ذكر	46	حي البانزا		19
بلال منصور	مواطن	ذكر	46	حي السمانين		20
ربيع كسله	مواطنة	انثى	47	حي السمانين		21
حليمة ترضي	مواطنة	انثى	48	حي الفتح		22
العياشي كيري	مواطن	ذكر	47	حي السمانين		23
محمد الناديا	مواطن	ذكر	55	حي الفتح		24
روانما احمد	مواطن	ذكر	31	حي الفتح		25
عيسى فتحة	مواطنة	انثى	38	حي الفتح		26
هرشي حيلة	مواطنة	انثى	36	حي الفتح		27
رواي نعمة	مواطنة	انثى	37	حي الفتح		28
ونيسة حلي	مواطنة	انثى	35	حي الفتح		

الإمضاء	المنطقة	العمر	الجنس	الصفة	الإسم والتلقب	ع.ر
	حي الفتح	26	ذكر	مواطن	خليل مهدوم	29
	حي الفتح	34	ذكر	مواطن	غضبان عيسى	30
	" "	56	ذكر	مواطن	ربيعي لاجد	31
	" "	50	ذكر	مواطن	عيسى عمر	32
	" "	38	ذكر	مواطن	مرواحن طرون	33
						34
						35
						36
						37
						38
						39
						40
						41
						42
						43